

IA & enquête interne

Relier les informations
pour mieux instruire.

Des liens expliqués.
Des questions qui font avancer l'enquête.

SEPTEMBRE 2026

Une publication LucenOne

OUVERTURE

9 h 20. Les pièces sont là. Le lien devient lisible.

Un paiement contesté a été exécuté la veille, à 16 h 30. L'enquêtrice dispose du relevé de l'opération, de plusieurs échanges internes et d'un premier entretien. Les documents parlent d'« accord », de « validation » et de « préparation ». Pris séparément, chacun semble intelligible. Mis bout à bout, ils ne disent pas encore comment l'argent a pu partir.

Dans l'entretien, une responsable explique avoir donné son accord le matin. Elle précise aussitôt qu'il concernait la préparation du dossier et que le paiement restait soumis au contrôle des coordonnées bancaires. Un courriel envoyé à 14 h 10 maintient cette réserve. L'assistance rapproche les deux passages en conservant leurs objets et leurs conditions. Ils ne décrivent pas un revirement sur la même autorisation : ils distinguent ce qui pouvait être préparé de ce qui pouvait être exécuté.

Le rapprochement rend alors une question plus précise : une autorisation de préparer a-t-elle été comprise, transmise ou utilisée comme une autorisation de payer ? L'enquêtrice ne cherche plus indistinctement « qui a donné son accord ». Elle peut examiner le circuit de transmission, le contrôle attendu et les pouvoirs des intervenants, sans attribuer au même mot une signification unique.

Cette scène fictive illustre un apport essentiel de l'intelligence artificielle à l'enquête interne. Il ne consiste pas seulement à résumer des documents. Il consiste à rendre leurs relations assez visibles pour que le professionnel puisse mieux travailler : situer une déclaration, comparer deux versions, retrouver une condition ou formuler la vérification qui fera progresser la compréhension.

La matière du dossier n'a pas changé. Ce qui change est la manière dont elle peut être parcourue, rapprochée et discutée. Une information qui demandait de relire plusieurs supports devient accessible au bon endroit. Une question trop large se décompose en actes utiles. Une nouvelle pièce pourra ensuite être reliée aux points qu'elle éclaire, sans obliger toute l'équipe à recommencer sa lecture.

Le professionnel ne disparaît pas de cette histoire. Il y intervient autrement : il apprécie les rapprochements, choisit les actes, entend les personnes et assume les conclusions relevant de sa mission. L'assistance lui donne des appuis plus précis. Elle ne remplace pas son mandat par une capacité technique à produire des réponses.

Une assistance utile ne se contente pas de faire gagner du temps sur la lecture. Elle permet de consacrer davantage d'attention à ce qui doit être compris.

Ce livre développe cette ambition : passer de pièces dispersées à une lecture reliée, transformer les liens en actes d'enquête, faire évoluer l'analyse et transmettre une compréhension dont les sources restent accessibles. Les garanties donnent à cette contribution un cadre utilisable tout au long de l'enquête.

Les situations décrites sont fictives. Elles illustrent des usages et des raisonnements ; elles ne constituent ni un compte rendu d'exécution dans LucenOne, ni une mesure de performance du produit.

SOMMAIRE

Des pièces reliées à une enquête approfondie

01 Construire une lecture reliée du dossier	4
Passer des supports aux questions, en conservant le contexte et les versions.	
02 Faire apparaître les rapprochements qui comptent	7
Comparer les objets, expliquer les liens et rendre les lacunes traitables.	
03 Transformer les rapprochements en actes d'enquête	9
Préparer des vérifications et des entretiens dont le but est explicite.	
04 Faire progresser une analyse vivante	12
Intégrer les nouveaux éléments et localiser ce qui change.	
05 Transmettre une compréhension vérifiable	14
Préparer les restitutions, la relecture et la reprise du dossier.	
06 Donner à l'assistance le bon périmètre	16
Relier usages, sources autorisées, pouvoirs et responsabilités.	
07 Établir la valeur du travail obtenu	18
Apprécier les gains, la couverture et les conditions de confiance.	
Conclusion	21
Repères et références	22

CHAPITRE 01

Construire une lecture reliée du dossier

Le premier gain n'est pas de disposer d'une synthèse de plus. C'est de pouvoir passer d'une question aux informations qui l'éclairent, puis revenir au dossier sans perdre leurs relations.

Le problème se trouve souvent entre les documents

Une facture, un courriel et un entretien ne racontent pas la même partie d'une opération. La facture décrit ce qui est demandé. Le courriel peut porter sur une condition de paiement. L'entretien explique ce qu'une personne pensait avoir autorisé. Leur classement dans trois rubriques distinctes facilite la gestion documentaire. Il ne reconstitue pas, à lui seul, le passage de la demande à l'exécution.

Dans le paiement de 16 h 30, la question traverse les supports. Elle porte sur une relation : l'accord donné pour une étape a-t-il été utilisé pour en franchir une autre ? Cette relation n'est pas nécessairement formulée dans un document. Elle se construit par comparaison de contenus, d'objets et de moments. C'est précisément l'endroit où une assistance peut enrichir le travail : réunir ce que l'organisation de ses fichiers avait séparé.

L'utilité d'un rapprochement ne suppose donc pas que le professionnel ignorait chacune des pièces. Il peut les avoir lues à des jours différents, pour des questions différentes. Les remettre en relation au moment utile permet de mobiliser une connaissance dispersée. Le bénéfice tient autant à cette continuité qu'à la vitesse de recherche.

Cette perspective change la commande adressée à l'outil. « Résumer le dossier » peut fournir une première orientation. « Relier les instructions de préparation, les conditions de paiement et la trace de leur exécution » crée un espace de travail plus défini. La question laisse une place à des résultats divers, mais précise la relation qu'il faut examiner.

Retrouver un passage et comprendre sa fonction

La recherche associée à la génération de texte permet de mobiliser une collection documentaire lors de la production d'une réponse. Les travaux de Lewis et de ses coauteurs sur la génération augmentée par recherche ont notamment étudié cette articulation. Ils éclairent un principe technique ; leurs expériences ne constituent pas un test d'une plateforme d'enquête ni une garantie d'exhaustivité. ^[1]

Pour le métier, la question est plus concrète : peut-on retrouver une information à partir du problème qu'elle éclaire, et pas seulement des mots qu'elle contient ? Une instruction « maintenir le blocage » peut être pertinente pour rechercher les conditions d'autorisation d'un paiement. Le numéro de commande peut relier des messages qui ne nomment pas tous le fournisseur. Un rôle temporaire peut expliquer pourquoi une personne intervient sans figurer dans le circuit habituel.

La recherche utile combine ces indices. Elle conserve aussi ce qui les distingue. Une facture et un paiement peuvent partager un montant sans concerner la même opération. Deux sociétés peuvent avoir des noms voisins. Un document peut citer une ancienne référence comme exemple. Le lien doit donc être lisible dans sa nature : identification concordante, correspondance à confirmer ou simple piste.

Ce soin n'est pas une retenue opposée à l'efficacité. Il évite au professionnel de reprendre à zéro la comparaison. Si l'assistance indique la référence commune, le montant, la date et la différence de version, il dispose des raisons pour retenir ou écarter le rapprochement. Un ensemble de résultats expliqués est plus exploitable qu'un classement dont l'ordre paraît pertinent sans que l'on sache pourquoi.

Une carte qui distingue les liens

Imaginons une carte du dossier reliant le fournisseur, une facture, deux responsables et un virement. La proximité des objets donne une première vue. Mais les traits doivent avoir un sens : l'un indique un destinataire, un autre une signature, un troisième une déclaration sur une autorisation. Sans cette précision, le dessin rassemble des noms plutôt qu'il n'explique une opération.

Un lien déclaré par une personne n'a pas la même nature qu'un lien enregistré dans une application. Les deux peuvent être utiles. Les conserver ensemble, avec leur origine, permet de voir où l'enquête est déjà documentée et où elle doit encore vérifier. La carte devient alors une aide à la lecture et au choix des actes, pas une représentation de la culpabilité par la densité des connexions.

La personne la plus reliée n'est pas nécessairement celle qui a le plus contribué à l'événement. Un coordinateur peut apparaître partout parce qu'il reçoit les comptes rendus. Le décideur d'une exception peut n'être cité qu'une fois. L'assistance apporte de la profondeur lorsqu'elle aide à distinguer cette circulation documentaire du pouvoir effectivement exercé.

Garder le contexte qui fait le sens

Une unité de lecture pertinente n'est pas toujours une phrase. Elle peut comprendre la question posée en entretien, sa réponse et la précision qui suit. Dans un tableau, elle inclut l'en-tête, la ligne et la note qui limite l'application d'une règle. Dans un contrat, elle peut exiger de lire ensemble une clause et son avenant.

Revenons à l'accord du matin. Conserver la condition relative au contrôle bancaire ne rend pas seulement la citation plus longue. Cela identifie l'objet de l'accord. Une bonne restitution montre donc le passage utile avec assez de contexte pour comprendre ce qu'il engage. Le lecteur ne doit pas retrouver lui-même, à chaque ouverture, la restriction qui change le sens de l'extrait.

La version importe autant que le voisinage des mots. Une procédure applicable aujourd'hui peut expliquer le fonctionnement actuel sans décrire celui du jour examiné. L'assistance aide à tenir ces deux lectures en parallèle : la règle qui encadrerait l'événement et celle que l'organisation a adoptée depuis. Leur comparaison peut apporter un indice sur une amélioration ; elle ne change pas rétrospectivement les obligations de la première date.

Lire plusieurs formats sans aplatir leurs apports

Dans une enquête fictive sur une intervention de maintenance, un compte rendu indique que l'équipement a été « validé ». Une photographie montre l'état d'une protection. Un enregistrement d'entretien contient une précision : la validation concernait un essai, sous une configuration temporaire. Un courriel mentionne, lui, le retour en exploitation. Le besoin n'est pas de produire quatre résumés ; il est de comprendre si les supports se rapportent à la même configuration et à la même phase.

Une assistance peut réunir les passages, les repères temporels et les caractéristiques visibles pour faciliter cette comparaison. Mais chaque format conserve sa fonction. La photographie montre un état dans les limites de son cadre ; l'entretien rapporte ce qu'une personne déclare ; le courriel documente une instruction. Leurs apports deviennent complémentaires lorsque leur mise en relation respecte ces différences.

La question gagne alors en précision : le retour en exploitation s'est-il fait dans les conditions examinées pendant l'essai ? Cette question ne pouvait pas être traitée par le seul rapprochement du mot « validé ». Elle naît de la comparaison entre les configurations, les moments et les objets décrits. Elle guide une vérification documentaire ou technique au lieu d'attribuer immédiatement une faute à la personne qui a signé le compte rendu.

Le gain de l'analyse multiformat se situe ici : rendre examinable une relation entre informations hétérogènes. Il n'exige pas de transformer une photographie en témoignage, une transcription en original ni une ressemblance visuelle en identification certaine. Le retour à l'image, au passage sonore ou au document reste possible lorsqu'il apporte la précision nécessaire.

Une compréhension accessible sans relecture permanente

La valeur de cette organisation apparaît lorsque l'équipe revient au dossier. Une enquêtrice qui reprend l'affaire après quelques jours peut demander ce qui soutient la distinction entre préparer et payer. La réponse utile ne lui restitue pas seulement la dernière phrase de synthèse. Elle l'oriente vers les éléments, les questions encore ouvertes et les vérifications déjà conduites.

Cette capacité à naviguer dans la compréhension réduit la dépendance à la mémoire d'un seul intervenant. Elle permet aussi à une personne nouvellement habilitée de contribuer plus rapidement, sans recevoir une interprétation détachée de ses appuis. Le dossier devient transmissible pendant son instruction, pas seulement au moment du rapport.

Le dossier relié ne remplace pas les pièces par une histoire. Il donne les moyens de circuler entre l'histoire envisagée et les pièces qui la soutiennent.

Une telle lecture prépare le gain suivant. Une fois les informations réunies, il ne suffit pas de constater qu'elles se ressemblent ou diffèrent. Il faut montrer ce que leur relation apporte à la question examinée.

CHAPITRE 02

Faire apparaître les rapprochements qui comptent

Un rapprochement a de la valeur lorsqu'il précise ce que l'on comprend et ce qu'il reste à vérifier. Sa pertinence se mesure à son apport au dossier, pas au nombre de connexions produites.

Comparer les objets avant de comparer les mots

Le paiement contesté réunit plusieurs verbes qui semblent appartenir au même registre : préparer, contrôler, approuver, libérer et exécuter. Dans un processus bien défini, ils peuvent correspondre à des pouvoirs et à des opérations distincts. Dans les messages quotidiens, les personnes les résument parfois par « c'est bon » ou « validé ».

L'assistance peut aider à retrouver les usages de ces mots et les objets auxquels ils se rapportent. Un accord sur le montant n'est pas encore un accord sur le compte bénéficiaire. L'autorisation d'une commande ne suffit pas à identifier celui qui a autorisé le virement. Cette décomposition donne à l'enquêteur des objets comparables, au lieu de lui présenter une opposition entre formules isolées.

Le tableau suivant prolonge la situation fictive. Il ne classe pas les personnes ; il rend visibles trois relations que l'instruction doit conserver.

Trois éléments, trois apports à la même question

Élément rapproché	Ce qu'il apporte	Ce qui doit être examiné
Entretien : accord pour préparer, sous réserve du contrôle bancaire	Précise la portée que la responsable attribue à son accord.	Le contenu de l'instruction effectivement transmise.
Courriel de 14 h 10 : réserve maintenue sur le paiement	Documente une restriction exprimée avant l'exécution.	Ses destinataires et sa prise en compte dans le circuit.
Trace du paiement à 16 h 30	Situe une opération exécutée, selon le sens de l'événement enregistré.	Le contrôle et l'autorisation auxquels cette exécution a été rattachée.

Le rapprochement ouvre un travail plus précis que la question initiale « y avait-il un accord ? ». Il montre que plusieurs accords peuvent coexister, sans avoir la même portée. Cette clarification ne banalise pas le paiement contesté. Elle permet de chercher le moment où une condition a été satisfaite, contournée, mal comprise ou laissée sans traitement.

Distinguer une incompatibilité d'une question ouverte

Une contradiction peut devenir décisive lorsqu'elle porte sur le même objet et la même situation. Si une personne affirme avoir envoyé un document avant un horaire précis et qu'une trace fiable situe cet envoi après, l'écart appelle un examen. Encore faut-il avoir identifié le même document, le même canal et le sens des heures comparées.

Mais toutes les relations utiles ne sont pas des contradictions. Une autorisation assortie d'une condition et un paiement ultérieur peuvent être cohérents si la condition a été remplie entre les deux. Si l'on ne dispose pas encore de la trace de ce contrôle, le bon résultat est une question ouverte, pas une incompatibilité déjà établie.

Cette distinction fait gagner du temps de qualité. Elle permet de ne pas demander à une personne de résoudre un paradoxe qui n'existe pas et de concentrer la vérification sur l'élément absent. Un outil qui distingue ces relations aide le professionnel à transformer une liste d'écarts en un plan de compréhension.

La priorité d'un rapprochement dépend ensuite de son effet sur l'analyse. Une variation de cinq minutes peut déterminer si une consigne était disponible avant une opération. Une différence de plusieurs jours peut être secondaire si elle concerne une mise en forme tardive sans incidence sur la décision. La taille visible de l'écart n'est pas sa matérialité.

Reconstituer le chemin de l'information

Un autre apport consiste à distinguer ceux qui ont observé un événement de ceux qui en ont reçu le récit. Dans une enquête fictive sur une réunion, trois entretiens reprennent une même formule. L'un des participants était présent. Les deux autres ont lu son compte rendu. Le rapprochement sémantique retrouve les trois passages ; l'analyse des conditions de connaissance précise leur relation.

Cette reconstitution n'enlève pas leur utilité aux deux derniers entretiens. Ils peuvent expliquer la diffusion d'une interprétation et ses effets ultérieurs. Ils n'apportent pas, pour autant, deux observations supplémentaires de la phrase prononcée pendant la réunion. L'assistance rend la comparaison plus féconde lorsqu'elle relie aussi les filiations du récit.

La même logique s'applique aux documents copiés ou repris. Plutôt que de supprimer indistinctement les doublons, il peut être utile de regrouper une même origine tout en conservant ses transmissions. Le contenu identique n'apporte pas une preuve nouvelle du fait initial. Sa circulation peut, elle, documenter ce qui a été porté à la connaissance d'une autre personne.

Donner à une citation une fonction de travail

Un lien de source devient utile lorsqu'il conduit au passage nécessaire pour apprécier une proposition. Sa présence, seule, ne suffit pas. L'enquêteur doit pouvoir saisir pourquoi ce passage a été retenu et quelle partie du raisonnement il éclaire. Un rapprochement avec deux références devrait permettre de comparer les deux apports, pas seulement d'ouvrir deux fichiers.

Les travaux ALCE de Gao et de ses coauteurs distinguent notamment la correction des réponses et la qualité de leurs citations dans les tâches évaluées. Cette distinction de recherche apporte un repère utile : un texte bien rédigé et un texte bien étayé ne sont pas évalués de la même manière. Elle n'est pas un classement des outils d'enquête. ^[2]

Dans notre situation, une restitution exploitable rend explicite le lien : la déclaration sur la préparation et le courriel sur le contrôle portent sur des étapes différentes, dont la relation doit être établie. Cette explication est compréhensible par l'utilisateur et vérifiable dans les pièces. Elle n'exige pas qu'il connaisse le fonctionnement interne du modèle.

Le NIST distingue, dans ses principes d'explicabilité, la présence d'une explication, son intelligibilité, sa fidélité au processus et les limites de connaissance. Pour l'enquêteur, l'examen documentaire reste essentiel : une justification lisible du rapprochement n'est pas une observation directe des mécanismes internes du modèle. ^[3]

Une absence peut devenir une vérification bien posée

Lorsqu'aucune pièce du périmètre examiné ne documente la levée d'une réserve, l'assistance peut aider à formuler ce qui manque exactement. S'agit-il d'une validation écrite, d'un contrôle réalisé dans une autre application ou de l'explication d'un circuit d'urgence ? Ces possibilités n'autorisent pas à inventer une validation. Elles permettent de préparer les recherches capables de l'établir ou d'en mesurer l'absence.

Une instruction ainsi formulée est plus utile qu'un silence dans une chronologie. Elle distingue ce qui a été recherché, ce qui n'a pas été trouvé et la raison pour laquelle la vérification suivante pourrait apporter quelque chose. Le dossier avance parce que sa lacune devient localisée et traitable.

C'est l'un des apports les plus exigeants de l'assistance : non pas multiplier les alertes sur des différences, mais aider à reconnaître celles qui changent la compréhension et celles qui deviennent une nouvelle question de travail.

CHAPITRE 03

Transformer les rapprochements en actes d'enquête

Une analyse utile se prolonge dans un acte justifié. Elle indique ce qu'il serait pertinent de rechercher, auprès de qui et dans quel but, sans transformer la proposition en décision automatique.

Du point à éclaircir à la bonne vérification

Après le rapprochement de 9 h 20, « entendre la responsable » serait une suite possible, mais encore imprécise. Veut-on lui faire préciser son accord, savoir qui devait conduire le contrôle ou comprendre une exception ? Selon la question, les documents et les personnes utiles ne seront pas les mêmes.

L'assistance peut organiser les pistes autour de leurs apports attendus. L'entretien de la responsable éclaire ce qu'elle a demandé. Le journal du circuit peut documenter ce qui a été enregistré. L'examen des destinataires situe la circulation de la consigne. Une règle d'habilitation aide à déterminer qui pouvait agir, sans prouver que cette personne l'a effectivement fait.

La différence avec une liste automatique de tâches est importante. Le plan n'est pas seulement « complet » parce qu'il comporte des entretiens, des recherches et une chronologie. Il devient justifié lorsque chaque acte répond à une information manquante, peut recevoir plusieurs résultats et explique ce que chacun changerait.

Chercher ce qui départage les mécanismes

Dans l'affaire du paiement, plusieurs mécanismes restent envisageables. La réserve a pu être levée dans un autre circuit. Elle a pu ne pas être transmise. Un statut de préparation a pu être compris comme une autorisation d'exécution. Une dérogation a pu être utilisée sans correspondre à son domaine. Certains de ces mécanismes peuvent se combiner.

Pour avancer, il faut rechercher autre chose que ce qui rend chacune de ces explications imaginable. Une exportation du circuit pourrait montrer quel événement a autorisé le passage à l'exécution. Une note de traitement pourrait préciser le contrôle effectivement réalisé. La version de la procédure pourrait établir si la dérogation invoquée concernait cette condition-là.

L'assistance apporte ici une manière de rendre comparables les diligences : quelle information chacune peut-elle apporter, et quelle explication cette information permettrait-elle de mieux apprécier ? Le professionnel reste responsable de leur licéité, de leur opportunité et de leur ordre. Il dispose cependant d'un plan dont la logique peut être discutée avant d'engager le travail.

De la question au résultat exploitable

Question à instruire	Vérification ciblée	Incidence possible sur la suite
Quelle condition restait à remplir ?	Comparer les instructions avec la version applicable de la procédure.	Distinguer un contrôle bancaire d'une approbation commerciale.
Comment le paiement a-t-il été libéré ?	Examiner l'événement de libération et la règle qui l'autorise.	Identifier un passage normal, une exception ou un traitement à expliquer.
Qu'avait compris la personne qui a agi ?	Recueillir son récit, puis examiner avec elle les éléments pertinents.	Préciser sa connaissance, son interprétation et les instructions reçues.

Aucune ligne du tableau ne promet une conclusion. Elle rend seulement visible pourquoi l'acte peut être utile. Une archive incomplète, une règle ambiguë ou une réponse qui déplace la question ne sont pas des anomalies à effacer du plan : elles déterminent la suite à organiser.

Préparer un entretien à partir de ce que la personne peut savoir

L'apport à l'entretien commence avant la formulation des questions. L'assistance peut réunir les passages liés au rôle de la personne : instructions reçues, documents utilisés, déclarations antérieures et interventions enregistrées. Cette préparation situe sa position d'observation. Elle évite de lui demander indifféremment d'expliquer toute l'affaire.

Dans une autre situation fictive, une personne du service achats connaît les pièces attendues pour une commande, mais n'a pas accès à l'exécution bancaire. Sa préparation d'entretien doit tenir compte de cette frontière. Elle peut expliquer l'objet d'un accord et le destinataire de son message ; elle ne devient pas témoin d'une validation de trésorerie parce que les deux étapes figurent dans le même dossier.

Les suggestions peuvent ensuite être reliées à leur raison d'être. « Que signifiait pour vous ce statut ? » cherche une interprétation située. « Quels documents aviez-vous consultés à ce moment ? » cherche une

condition de connaissance. « Que devait-il encore se passer avant l'exécution ? » permet de reconstituer le processus sans incorporer une faute dans la question.

Cette préparation ne transforme pas l'entretien en lecture d'un questionnaire. Elle permet au professionnel d'écouter plus attentivement une réponse inattendue, parce qu'il sait quel point la question devait éclairer. Une suggestion non utilisée reste une proposition ; elle ne devient pas un acte accompli ni une information obtenue.

Faire travailler ensemble le document et la parole

Une réponse nouvelle peut désigner un terme jusque-là absent des recherches : « Nous attendions le feu vert du pôle référentiel, pas celui du service achats. » L'intérêt de l'assistance est alors de pouvoir rapprocher cette expression du reste du dossier, y compris d'éléments déjà lus sous une autre question.

Le professionnel peut décider d'une nouvelle recherche, d'une pièce à demander ou d'une relance ultérieure. L'important n'est pas que tout se produise en temps réel. Il est que l'information recueillie réoriente effectivement le travail, sans se perdre entre le compte rendu de l'entretien et une liste d'actions déconnectée.

Lorsqu'une pièce est présentée à la personne, l'analyse conserve la chronologie du recueil. Un souvenir relaté avant sa lecture, une précision apportée après et une interprétation du document sont trois contributions différentes. Une assistance qui permet de les retrouver rend l'entretien plus exploitable, sans demander à la personne de valider l'analyse d'un outil.

Reconnaître le travail qui n'a plus à être refait

L'assistance peut aussi rendre visible qu'une question a déjà reçu une réponse correctement délimitée. Une personne propose un nouvel entretien pour retrouver la date d'envoi d'une consigne. Le dossier contient déjà le message, ses destinataires et l'examen de son origine. Le besoin n'est peut-être plus de faire confirmer cette date, mais d'établir comment la consigne a été comprise et appliquée.

Le système peut rapprocher l'acte envisagé des vérifications accomplies, puis indiquer la question qui subsiste. Il ne décide pas qu'un entretien est inutile : celui-ci peut avoir d'autres finalités ou répondre à des garanties particulières. Il permet au professionnel d'éviter de confondre une nouvelle action et une information nouvelle.

Cette économie est importante dans un dossier sensible. Entendre à nouveau une personne, solliciter une nouvelle extraction ou prolonger une collecte n'est pas neutre pour les acteurs ni pour les délais. Distinguer ce qui est déjà étayé de ce qui mérite encore un acte peut réduire ces sollicitations, sans diminuer l'exigence sur les questions qui restent ouvertes.

Prioriser par l'effet sur le dossier

La recherche la plus rapide n'est pas toujours la plus urgente. Une source menacée de disparition doit parfois être préservée avant d'autres actes plus directement explicatifs. Une situation de risque peut imposer une mesure de protection parallèle. L'utilité d'une suggestion doit donc être appréciée avec ses conditions d'exécution, pas seulement selon son intérêt analytique.

L'assistance peut rendre ces raisons visibles : une archive à préserver, une compétence à mobiliser, un point bloquant pour la prochaine décision. Le plan reste un instrument de choix. Il ne décide pas par

accumulation du nombre de sources, par ordre de production des suggestions ou par un score général attribué aux personnes.

L'assistance devient opérationnelle lorsqu'elle aide à expliquer pourquoi la prochaine action mérite d'être conduite.

Une enquête ainsi appuyée ne produit pas seulement des résultats plus rapidement accessibles. Elle organise la manière dont ces résultats peuvent déplacer la compréhension. Ce déplacement est la condition d'une analyse qui reste vivante.

CHAPITRE 04

Faire progresser une analyse vivante

Un dossier s'enrichit au fil des actes. L'assistance apporte une continuité lorsqu'elle permet d'identifier ce que chaque nouvel élément confirme, précise ou déplace, sans remettre toutes les questions au même niveau.

Une nouvelle pièce n'est pas une nouvelle enquête

Prolongeons notre situation fictive. Le service chargé du référentiel fournisseur transmet une fiche indiquant un contrôle des coordonnées bancaires à 15 h 58, avant le paiement de 16 h 30. Cette information n'était pas dans le périmètre initial. Elle apporte une réponse possible à la question du contrôle laissée ouverte le matin.

L'équipe doit identifier la fiche, sa portée, l'opération concernée et la signification de son horodatage. Une fois ces points examinés, elle peut apprécier ce que la pièce documente effectivement. Le dossier dispose désormais d'un élément situant un contrôle avant l'exécution. Ce constat ne doit pas être dilué dans une simple mise à jour de toutes les synthèses.

L'assistance a ici un rôle précis : relier la nouvelle pièce à la condition bancaire, à la chronologie du paiement et aux questions qui en dépendaient. Elle peut aider à distinguer ce qui est maintenant mieux étayé de ce qui demeure ouvert, notamment l'autorisation d'exécution et la manière dont les intervenants ont eu connaissance du contrôle.

Cette évolution ne corrige pas nécessairement une erreur. Une analyse qui constatait l'absence de justificatif dans le périmètre alors disponible pouvait être exacte à ce moment. Une pièce nouvelle enrichit la connaissance. La différence entre évolution du dossier et correction d'une restitution doit être préservée : elle permet de comprendre le travail accompli sans réécrire son histoire.

Localiser ce qui change

La fiche de 15 h 58 peut satisfaire une partie des vérifications attendues. Elle ne règle pas automatiquement toutes les questions d'autorisation. Contrôler des coordonnées, donner l'accord requis pour le montant et exécuter le virement peuvent relever de fonctions différentes. Une condition remplie ne transforme pas tous les actes voisins en actes réguliers.

Dans le même temps, conserver indéfiniment la question comme si rien n'avait été reçu serait tout aussi insatisfaisant. Le professionnel a besoin d'une analyse qui reflète les progrès accomplis. La question sur le contrôle peut être resserrée, la demande de pièce clôturée et une partie de l'entretien prévu reformulée.

L'assistance facilite cette mise en cohérence lorsqu'elle présente les dépendances : telle question renvoyait à telle absence, telle action devait y répondre, telle synthèse la mentionnait encore. L'équipe voit ce qu'il faut revoir sans avoir à relire tous les livrables pour retrouver chaque occurrence du point déplacé.

L'intérêt n'est pas de mettre à jour silencieusement tous les documents. Une note déjà diffusée doit rester identifiable comme la restitution d'un état daté. Le destinataire peut recevoir un complément précisant ce qui change. La fluidité de la mise à jour et la traçabilité de la transmission remplissent deux fonctions qu'il faut coordonner.

Une chronologie de l'événement et une chronologie de la connaissance

La fiche affirme un contrôle à 15 h 58. Elle est transmise à l'enquêtrice le lendemain. La responsable entendue a pu en connaître ou non le résultat avant le virement. Ces trois temps ne peuvent pas être réunis en une seule date intitulée « contrôle connu ».

L'assistance peut aider à représenter ces temporalités distinctes. Elle relie l'heure de l'action, celle de son enregistrement et les éléments sur sa communication. Cette précision rend possible une question qu'une frise trop simple masquerait : une condition était-elle effectivement remplie, et les personnes qui ont agi disposaient-elles de l'information nécessaire pour s'y référer ?

La réponse ne sert pas seulement à attribuer un acte. Elle peut aussi éclairer le fonctionnement du contrôle : l'information était-elle disponible au bon endroit, au bon moment et sous un libellé compréhensible ? L'assistance aide ainsi à tenir ensemble la conduite des personnes et les conditions organisationnelles de leur action.

Ce raisonnement ne demande pas une heure exacte à chaque ligne. Une information connue « entre la fin du contrôle et le lancement de l'exécution » peut être correctement représentée par un intervalle.

L'intérêt du système est de maintenir l'incertitude utile à la bonne place, pas de lisser la chronologie pour obtenir un dessin régulier.

Entretenir une mémoire de travail, pas seulement un historique

Un historique conserve ce qui a été fait. Une mémoire de travail permet de comprendre où en est le dossier. Les deux se complètent. L'enquêtrice qui ouvre l'affaire le lendemain a besoin de savoir qu'une pièce a été ajoutée, mais surtout quelle question elle a permis de traiter.

Une restitution de reprise peut distinguer les éléments consolidés, les questions toujours ouvertes et les prochaines actions décidées. Elle devrait aussi permettre de retrouver pourquoi une piste a été écartée. Sans cette mémoire, une équipe peut rouvrir plusieurs fois la même question ou oublier la condition qui justifiait son maintien.

Cette continuité ne suppose pas que chaque phrase de conversation soit conservée sans limite. Certaines discussions sont exploratoires, certains documents sont hors sujet, certaines données doivent être supprimées. La mémoire utile doit porter sur ce qui est nécessaire à la mission et rester compatible avec

les règles de conservation applicables. Le référentiel de la CNIL pour les alertes professionnelles distingue les finalités et les étapes de conservation ; il ne propose pas une archive illimitée des échanges. ^[6]

Mettre les corrections à leur juste place

Une erreur de transcription n'est pas un enrichissement du dossier. Une attribution de locuteur corrigée doit conduire à réexaminer les affirmations qui en dépendaient. En revanche, l'arrivée d'une nouvelle pièce ou l'explication apportée par une personne n'est pas, en soi, la preuve que l'analyse antérieure était défectueuse.

Cette distinction permet d'organiser les suites. Pour une correction, on cherche les usages affectés par une information qui devait être restituée autrement. Pour une nouvelle pièce, on localise un apport supplémentaire. Pour une modification du mandat, on examine un périmètre différent. Employer le même bouton « actualiser » ne doit pas effacer ces raisons distinctes.

Une analyse vivante ne change pas tout à chaque nouvelle pièce. Elle rend visible ce qui a de bonnes raisons de changer.

Le résultat est concret : une équipe capable de poursuivre l'instruction avec moins de travail de reconstitution et plus d'attention à l'apport des informations nouvelles. Cette continuité trouve son prolongement naturel dans la qualité des restitutions.

CHAPITRE 05

Transmettre une compréhension vérifiable

Le rapport n'est pas le premier endroit où l'analyse devient lisible. Une assistance bien intégrée permet de préparer les restitutions tout au long du dossier, en conservant le lien entre ce qui est dit, ce qui le soutient et le destinataire autorisé.

Rédiger à partir du travail accompli

Une synthèse de pilotage, un préparatoire d'entretien et un rapport d'enquête ne poursuivent pas exactement le même objectif. Le premier aide à organiser la suite. Le deuxième prépare un recueil. Le troisième expose des résultats et leur portée. L'assistance apporte davantage lorsqu'elle utilise les relations déjà construites dans le dossier plutôt que de repartir à chaque fois d'un ensemble de fichiers.

Dans notre situation, le rapport peut reprendre les instructions, la trace du paiement, la fiche bancaire reçue ultérieurement et les entretiens conduits. La rédaction fait apparaître les étapes que le vocabulaire initial réunissait. La synthèse ne raconte pas une réponse produite par l'IA ; elle rend compte du travail d'instruction et des éléments retenus par les personnes compétentes.

Le guide AFA-PNF recommande, dans le champ des enquêtes internes anticorruption, de restituer les actes réalisés, les faits et les éléments qui confortent ou lèvent le soupçon, ainsi que les limites d'accès à l'information. Ce repère professionnel porte sur le rapport ; il ne valide aucune fonction d'IA et ne s'applique pas indistinctement à toute procédure. ^[4]

La synthèse doit garder les articulations utiles

Une bonne synthèse ne préserve pas tous les détails. Elle conserve ceux dont la suppression changerait le raisonnement. Le destinataire n'a pas toujours besoin de lire l'ensemble des échanges sur la préparation du paiement. Il doit comprendre que cet accord n'avait pas le même objet que l'autorisation d'exécution.

La formule « la responsable avait donné son accord » peut être courte et exacte dans un sens, tout en restant insuffisante pour le besoin du lecteur. « Elle avait autorisé la préparation ; l'exécution restait soumise à des conditions distinctes » préserve l'articulation. Ce n'est pas une réserve ajoutée par prudence : c'est l'information qui permet de comprendre le processus.

L'assistance peut faciliter cette condensation si la synthèse reste reliée aux propositions précises qui ont été travaillées. Elle produit alors une forme plus courte d'une analyse structurée, plutôt qu'une histoire nouvelle reconstruite à partir des mots les plus fréquents. La relecture du professionnel porte sur la fidélité et l'usage, pas uniquement sur la qualité du style.

Ce qu'une restitution peut dire du paiement

Après examen de la pièce complémentaire, une rédaction pourrait distinguer les résultats de la manière suivante :

« Les éléments examinés distinguent l'accord de préparation de l'autorisation d'exécution. Le courriel de 14 h 10 maintient une réserve relative au contrôle bancaire. La fiche transmise ensuite documente un contrôle à 15 h 58 pour l'opération concernée, avant le paiement de 16 h 30. Il reste à établir comment l'autorisation d'exécution a été donnée et comment les informations ont circulé jusqu'aux personnes qui sont intervenues. »

Cette formulation ne prétend pas clôturer l'enquête. Elle permet au destinataire de constater un progrès réel : le lien entre la réserve et le contrôle est mieux documenté, tandis que la question d'autorité reste distincte. Elle évite de ramener tout le dossier à l'alternative entre « paiement autorisé » et « paiement frauduleux ».

Le professionnel peut ensuite préciser une recommandation sur le fonctionnement du circuit : clarifier les statuts, distinguer les accords ou rendre visible la condition encore attendue. La correction d'un processus et l'appréciation des suites individuelles ne reposent pas nécessairement sur le même niveau d'attribution. Leur séparation donne au décideur plusieurs réponses utilisables au lieu d'une conclusion globale sur laquelle tout devrait s'aligner.

Un même fond, des restitutions adaptées

Un responsable de mission peut avoir besoin de suivre les actes et les questions ouvertes. Un conseil habilité peut avoir besoin de retrouver les passages qui fondent une qualification envisagée. Un dirigeant destinataire d'une synthèse peut n'avoir à connaître que les constats et les suites relevant de son rôle. Adapter la restitution ne signifie pas changer les faits selon le lecteur.

L'assistance peut aider à produire ces formes différentes à partir d'un état identifié de l'analyse. Les éléments, leur statut et les réserves matérielles restent cohérents. Le niveau de détail et la circulation

sont adaptés au besoin autorisé. Une source restreinte ne doit pas devenir accessible simplement parce qu'elle a été résumée.

La cohérence doit aussi traverser les langues. Traduire un passage pour le rendre exploitable n'en change ni l'origine ni la portée. Un « je crois » ne devient pas un constat certain dans la version remise à une autre équipe. Un terme interne comme « release » peut désigner une étape particulière ; il gagne à être expliqué selon le processus plutôt qu'à être remplacé par « autorisation » dans tous les passages.

Faire de la relecture une discussion efficace

Une restitution reliée à ses appuis permet un désaccord plus précis. Le relecteur n'a pas à contester une impression générale. Il peut demander si une règle concernait bien cette opération, si un passage est une déclaration ou un constat, ou si une question a changé depuis la dernière version.

L'assistance ne remplace pas cet échange. Elle le rend plus accessible en aidant à retrouver le point concerné, les éléments pertinents et les effets possibles de la révision. Une objection devient un travail localisé plutôt qu'une remise en cause indistincte de tout le rapport.

Cette facilité de relecture est une forme de valeur souvent moins visible que la production du premier texte. Elle compte pourtant au moment où le dossier change de main, où une conclusion est discutée ou lorsqu'une nouvelle pièce doit être intégrée. La qualité de l'assistance se prolonge au-delà de la première réponse.

CHAPITRE 06

Donner à l'assistance le bon périmètre

Le contexte, les droits et les possibilités d'action rendent les apports de l'IA utilisables. Ces garanties ne sont pas un dispositif ajouté au raisonnement : elles définissent le cadre dans lequel l'assistance peut contribuer à l'enquête.

Le contexte est aussi une organisation des responsabilités

Un outil auquel on transmet ponctuellement quelques pièces peut rendre un service documentaire. Une assistance intégrée à l'instruction doit aussi tenir compte de la mission, des questions, des versions, des décisions et des droits. La différence ne tient pas à une formule magique dans une consigne. Elle tient à la continuité du cadre qui accompagne les informations.

Dans le paiement contesté, la procédure bancaire peut aider à examiner les faits. Une consigne donnée à l'assistant fixe une tâche de lecture. Une décision de l'enquêtrice autorise un acte dans le cadre de sa mission. Ces trois textes n'ont pas le même statut, même s'ils figurent dans un même espace de travail.

Une instruction contenue dans un document du dossier ne devient pas un pouvoir d'action donné au système. Si un courriel dit « transmettre le relevé à cette adresse », l'assistance peut analyser cette phrase comme un élément de l'enquête. Elle ne doit pas en déduire qu'elle peut effectuer cette transmission. La frontière entre contenu à examiner et autorité pour agir est une règle de conception, pas une appréciation laissée au document.

Le périmètre autorisé précède la réponse

L'intérêt d'une assistance dans un dossier sensible tient aussi à la possibilité de travailler sans diffuser davantage que nécessaire. Un professionnel autorisé à préparer un entretien n'est pas automatiquement autorisé à lire une note juridique restreinte. Un responsable destinataire d'un indicateur n'a pas nécessairement accès à toutes les pièces.

Le périmètre doit donc être déterminé avant que les informations soient mobilisées pour répondre. Masquer une source après avoir utilisé son contenu dans une synthèse ne préserve pas sa confidentialité. La même exigence concerne les résumés, les liens de citation et les possibilités d'export.

Cela doit rester compatible avec une restitution utile des limites. Une personne ne peut pas conclure à l'absence d'information dans tout le dossier à partir du seul périmètre qui lui a été confié. Mais on ne doit pas non plus lui révéler l'existence d'une pièce protégée pour expliquer chaque limite. La formulation et l'éventuelle escalade vers une personne habilitée doivent respecter ces deux exigences.

Le RGPD impose notamment une finalité définie, la minimisation, une base légale et la sécurité des traitements. Les données sensibles et celles relatives aux infractions appellent l'examen de conditions propres. L'utilité d'une information pour l'enquête ne dispense pas de ces qualifications. ^[5]

L'assistance peut préparer un acte sans l'engager

La préparation d'une demande de pièce et son envoi ont des effets différents. Un projet de message peut être relu sans rien révéler à son destinataire. Un envoi peut l'informer de l'enquête, exposer une source ou modifier la manière dont les personnes préparent leur réponse. La fonction ne doit pas recevoir la même autonomie simplement parce que les deux opérations se succèdent à l'écran.

La même distinction concerne une proposition de fait et sa validation, un passage ajouté à un brouillon et un rapport transmis. L'assistance peut rendre une action plus facile à préparer tout en laissant sa décision à l'autorité compétente. Cette séparation permet d'automatiser un effort sans déplacer silencieusement un pouvoir.

Le professionnel doit pouvoir voir les conséquences de l'action proposée : contenu, destinataire, périmètre et statut du document. Une validation effective suppose de pouvoir modifier ou refuser la proposition et de disposer du temps nécessaire. Ce n'est pas un obstacle à la fluidité : c'est la manière de concentrer la décision sur le point où elle produit un effet.

Gouverner l'usage réel, pas seulement le nom de la fonction

Une synthèse peut servir à se repérer dans des pièces ou devenir le support d'une appréciation défavorable à une personne. Une liste peut ordonner des documents ou classer des salariés selon une estimation de leur comportement. Le format apparent ne suffit donc pas à définir l'usage ni les risques.

La CNIL recommande de partir de besoins identifiés, de définir les usages autorisés et de mettre en place une gouvernance associant les compétences concernées. Ses questions-réponses distinguent également les modes de déploiement et les rôles dans le traitement des données. Ce sont des repères pour organiser un usage, pas une attestation de conformité attachée au choix d'un fournisseur. ^[7]

L'AI Act doit, lui aussi, être examiné selon la destination du système, les rôles et les conditions d'application. Certains usages relatifs à l'emploi figurent dans son annexe III. Le seul mot « enquête » ne

détermine pas leur qualification. Les obligations de transparence, les pratiques interdites et le régime des systèmes à haut risque ne se confondent pas. ^[8]

Pour l'édition de septembre 2026, le calendrier officiel distingue notamment la transparence applicable depuis le 2 août 2026 et l'application du régime de l'annexe III à compter du 2 décembre 2027. Les dispositions transitoires et les obligations déjà applicables restent à examiner pour le système et l'usage concernés. ^[9]

Le RGPD encadre par ailleurs les décisions exclusivement automatisées produisant des effets juridiques ou affectant significativement la personne, sous les conditions et exceptions de son article 22. Une intervention humaine purement formelle ne doit pas servir à masquer la réalité de la décision. ^[5]

Créer les conditions d'une utilisation durable

Une gouvernance utile précise qui définit les usages, qui apprécie les résultats, qui traite une difficulté et qui autorise une évolution. Elle distingue aussi le traitement courant des données de leur réutilisation pour d'autres finalités. L'amélioration d'un service ne constitue pas, par elle-même, une autorisation de réemployer des dossiers sensibles.

Lorsque le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés, une analyse d'impact relative à la protection des données doit être examinée dans le cadre applicable. La CNIL en précise la finalité et les conditions. Ce travail peut servir à choisir des mesures concrètes avant le déploiement, plutôt qu'à documenter après coup des pratiques déjà engagées. ^[11]

Ces exigences donnent à l'équipe un cadre stable : savoir quelles informations peuvent être utilisées, pour quelle tâche et avec quel pouvoir. Elles permettent à l'assistance de prendre une place durable dans le travail d'enquête, au-delà d'une démonstration isolée.

CHAPITRE 07

Établir la valeur du travail obtenu

L'apport de l'IA se mesure dans le dossier : des passages retrouvés, des distinctions mieux conservées, des questions plus précises et une analyse plus facile à reprendre. Une démonstration convaincante doit permettre d'examiner ces résultats.

Décrire le gain avant de le chiffrer

L'assistance peut apporter plusieurs types de valeur. Elle peut réduire le temps nécessaire pour retrouver une information, faciliter la comparaison de pièces, aider à repérer une question délaissée ou rendre une reprise de dossier plus accessible. Ces apports se renforcent parfois ; ils ne doivent pas être confondus dans un chiffre unique de productivité.

Produire une synthèse rapidement ne prouve pas encore que le travail d'enquête est plus efficace. Il faut regarder si elle conserve les distinctions utiles et ce qu'elle permet de faire ensuite. À l'inverse, une lecture assistée qui fait apparaître une question importante peut conduire à un acte supplémentaire. Le dossier prend davantage de temps, mais ce temps répond à un besoin auparavant mal identifié.

Une évaluation pertinente distingue donc l'effort de production, l'effort de vérification et l'utilité du résultat. La valeur ne se réduit pas à faire autant d'actes en moins de temps. Elle peut être de mieux choisir les actes, de comprendre plus tôt une limite ou de faciliter une relecture indépendante.

Le cadre AI RMF du NIST organise notamment la gouvernance, la caractérisation, la mesure et la gestion des risques de l'IA dans son contexte d'utilisation. Ce cadre volontaire aide à structurer une évaluation ; il ne remplace pas l'examen des résultats d'un produit dans un usage donné. ^[10]

Montrer la relation entre une capacité et son effet

Pour le paiement contesté, on peut examiner un apport étroit : le système retrouve-t-il les passages sur la préparation et le contrôle, avec leurs conditions, et les relie-t-il à la bonne opération ? Le résultat attendu ne tient pas à une phrase unique. Il tient à la préservation des objets comparés et à la possibilité pour le professionnel d'en faire une question utile.

Une démonstration solide permet de voir les pièces, la question posée, la réponse et le travail qui suit. Elle précise le périmètre, la version utilisée et les conditions dans lesquelles le résultat a été obtenu. Une réussite constatée sur ce cas étaye cette observation. Elle n'est pas transformée en garantie d'absence d'erreur sur tous les dossiers.

Il est utile d'élargir ensuite les situations : un accord portant sur un autre objet, une condition formulée ailleurs dans le document, un entretien dans une autre langue, une pièce déjà remplacée. Ce n'est pas chercher artificiellement à mettre le système en défaut. C'est vérifier la propriété sur laquelle l'équipe entend s'appuyer, plutôt que la seule fluidité d'une réponse particulière.

La distinction concerne aussi les formats. Une fonction bien évaluée sur des courriels en texte ne doit pas recevoir automatiquement le même statut sur un enregistrement sonore ou un document numérisé. Le travail de qualification doit suivre les informations effectivement traitées et leur place dans l'instruction.

Apprécier l'assistance par ce qu'elle rend possible

Apport recherché	Observation utile	Ce qui ne suffit pas
Accès à l'information	Le passage pertinent est retrouvé avec la condition et la version utiles.	Un grand nombre de documents retournés.
Rapprochement	Le lien, ses appuis et les objets comparés sont compréhensibles.	Une similarité ou un score non expliqué.
Progrès de l'instruction	Une vérification pertinente est identifiée et son but précisé.	Une longue liste de tâches.
Continuité	L'apport d'une nouvelle pièce et les points à revoir sont localisés.	Une synthèse entièrement réécrite sans comparaison.
Transmission	Un tiers habilité peut retrouver les raisons d'une conclusion.	Un rapport simplement plus court ou plus élégant.

Ce tableau ne présente pas des résultats de LucenOne. Il propose une manière de reconnaître des apports observables. Leur mesure doit reposer sur des situations et des travaux effectivement examinés.

Examiner les omissions autant que les propositions

La qualité d'un rapprochement visible est plus facile à observer que celle d'un rapprochement qui n'a pas été proposé. Pourtant, l'intérêt d'une assistance tient aussi à sa capacité à rendre accessibles les éléments qui comptent, y compris lorsqu'ils nuancent l'explication que l'équipe envisage déjà.

Pour évaluer cette couverture, un ensemble de pièces peut être examiné indépendamment afin d'identifier les passages utiles à une question définie. On compare alors les résultats à cette référence, en conservant ses propres limites. Une liste produite par le système ne peut pas servir seule à prouver qu'il n'a rien omis.

L'importance de l'omission compte autant que son nombre. Oublier une répétition d'un message déjà pris en compte n'a pas le même effet qu'omettre la seule condition qui change la portée de l'accord. Une appréciation experte doit donc rester attachée à la question et au rôle de l'information, au-delà d'un taux global de passages retrouvés.

De même, une réponse peut employer des mots différents tout en conservant correctement les relations. La reproductibilité utile ne signifie pas toujours une formulation identique. Elle porte sur le maintien des sources pertinentes, des objets, des conditions et des limites qui font le sens du résultat.

Donner au professionnel des raisons d'utiliser l'assistance

L'appropriation ne repose pas seulement sur une formation aux limites. Elle repose aussi sur des situations où les utilisateurs comprennent l'apport : une recherche autrefois pénible devient simple à reprendre ; un compte rendu retrouve sa source ; une pièce nouvelle se relie aux bonnes questions ; une relecture cesse de dépendre de la seule personne qui a conduit tous les entretiens.

Cette confiance est concrète et révisable. Elle se construit par des usages définis, des résultats examinés et des possibilités réelles d'agir sur la proposition. Un professionnel peut s'appuyer fortement sur une aide à la recherche tout en réservant un examen plus approfondi aux rapprochements qui soutiennent une conclusion sensible.

Les gains ne compensent pas tous les défauts. Une restitution ne devient pas acceptable parce qu'elle est rapide si elle communique des informations à un destinataire non autorisé. Une bonne moyenne sur des tâches documentaires ne justifie pas une appréciation des personnes qui n'a pas été évaluée ni autorisée. La valeur repose sur un ensemble de conditions, pas sur un solde où tout serait interchangeable.

Conserver l'exigence lorsque le système évolue

Une nouvelle fonction, une nouvelle langue ou une évolution des traitements peut modifier l'apport de l'assistance. Le suivi doit permettre de savoir ce qui a été évalué et dans quelles conditions. Un résultat obtenu sur une version précise reste une observation utile ; il ne dispense pas d'examiner les changements susceptibles de toucher les propriétés importantes.

Le but n'est pas de bloquer l'amélioration. Il est de conserver la valeur acquise tout en élargissant le service de manière justifiée. Une évolution peut permettre de mieux restituer un contexte, de retrouver des passages auparavant difficiles d'accès ou de rendre les réexamens plus lisibles. Ces progrès méritent d'être montrés par le travail qu'ils rendent possible.

CONCLUSION

Une enquête mieux outillée, un jugement mieux appuyé

Revenons à 9 h 20. Le paiement reste à expliquer. L'assistance n'a pas désigné un responsable ni fermé le dossier. Elle a permis de lire ensemble des éléments que les fichiers présentaient séparément. Elle a préservé la distinction entre préparation et exécution, puis aidé à identifier les vérifications qui pouvaient rendre le circuit compréhensible.

La pièce bancaire reçue ensuite a fait progresser une partie de l'analyse. Sa mise en relation a permis de resserrer une question sans faire disparaître celles portant sur les pouvoirs et la circulation de l'information. Les entretiens ont pu être préparés avec davantage de précision. La restitution a pu distinguer ce qui était mieux établi de ce qui demandait encore du travail.

Cette progression donne une mesure plus juste de l'intérêt de l'IA dans l'enquête interne. Le professionnel ne reçoit pas seulement davantage de texte. Il dispose de meilleurs accès aux sources, de relations plus faciles à examiner, de propositions d'actes dont le but est visible et d'une mémoire qui facilite la poursuite du travail.

La qualité de l'assistance se reconnaît donc dans une coopération. Le système contribue à l'organisation et à l'analyse ; le professionnel exerce le jugement, le mandat et les choix qui lui appartiennent. Les garanties de source, de contexte et d'accès ne s'opposent pas à ce gain. Elles permettent de l'utiliser dans des situations où les mots, les interprétations et les décisions ont des conséquences.

L'ambition portée par LucenOne

LucenOne défend cette approche de l'instruction assistée : rendre la matière du dossier plus accessible, relier les éléments aux questions et permettre aux professionnels de comprendre ce qui justifie la suite. L'intelligence artificielle y trouve sa valeur dans le travail qu'elle aide à accomplir, pas dans l'autorité qu'on lui attribue.

Cette ambition ne demande ni de transformer chaque enquête en démonstration technologique, ni de remplacer une analyse professionnelle par une conversation avec un modèle. Elle demande de concevoir un environnement où les informations, les actes et les conclusions peuvent rester liés, examinables et utilisables par les bonnes personnes.

Ce que l'organisation peut attendre d'une telle assistance est exigeant : moins d'effort perdu à reconstituer ce qui a déjà été compris, davantage d'attention consacrée aux questions qui comptent, et une meilleure capacité à expliquer le dossier lorsqu'il change de main. C'est sur ces apports observables qu'une relation de confiance peut se construire.

Relier les informations n'est pas seulement mieux voir le dossier. C'est se donner les moyens de mieux l'instruire.

Pour échanger sur la place de l'IA dans vos enquêtes et sur un scénario de démonstration adapté à vos besoins : lucen.one. Le premier contact ne nécessite pas de transmettre des noms, des pièces ni des informations confidentielles d'un dossier.

REPÈRES

Références et champ d'application

Les situations et les tableaux de ce livre sont des illustrations fictives. Ils exposent une analyse métier et des critères d'appréciation ; ils ne présentent pas de résultats mesurés de LucenOne. Les sources ci-dessous soutiennent les points auxquels elles sont reliées, dans leurs champs respectifs.

Ce livre ne constitue pas un avis juridique sur une situation particulière. Les textes conservent leurs conditions et calendriers d'application. Références consultées pour cette réédition le 9 septembre 2026.

^[1] **Lewis et al. - Retrieval-Augmented Generation for Knowledge-Intensive NLP Tasks**

NeurIPS 2020 ; version arXiv révisée le 12 avril 2021.

Recherche associant mémoire paramétrique et recherche documentaire pour des tâches de traitement du langage.

Mobilisée au chapitre 1 pour le principe d'une réponse appuyée sur des documents, sans extrapoler les performances des expériences à LucenOne.

[Consulter la publication](#)

^[2] **Gao, Yen, Yu et Chen - Enabling Large Language Models to Generate Text with Citations**

EMNLP 2023, p. 6465-6488.

Le travail ALCE distingue fluidité, correction et qualité des citations dans les tâches étudiées. Il soutient la distinction du chapitre 2 entre texte produit et appuis documentaires. Ce n'est pas une évaluation des plateformes d'enquête.

[Consulter l'article](#)

^[3] **Phillips et al., NIST - Four Principles of Explainable Artificial Intelligence**

NISTIR 8312, septembre 2021 ; publication le 29 septembre 2021.

Repères sur l'explication, son intelligibilité, sa fidélité et les limites de connaissance. Mobilisés au chapitre 2 pour distinguer une relation documentaire examinable d'une prétention à observer le fonctionnement interne du modèle.

[Consulter le rapport](#)

^[4] **AFA et PNF - Guide pratique relatif aux enquêtes internes anticorruption**

14 mars 2023, notamment section 2.3.4, p. 29-31.

Repères sur le rapport, les actes, les faits, les éléments confortant ou levant le soupçon et les limites de l'accès à l'information. Mobilisés au chapitre 5 dans le champ de l'anticorruption, sans en faire une procédure universelle ni une validation de l'IA.

[Consulter le guide](#)

^[5] **Règlement (UE) 2016/679 - Règlement général sur la protection des données**

27 avril 2016, notamment articles 5, 6, 9, 10, 22, 25, 28, 32 et 35.

Principes de traitement, conditions de licéité, protection des données et décisions exclusivement automatisées. Mobilisé au chapitre 6. Chaque disposition conserve son champ et ses exceptions ; le livre ne statue pas sur un traitement particulier.

[Consulter le RGPD](#)

^[6] CNIL - Référentiel relatif aux dispositifs d'alertes professionnelles

Délibération n° 2023-064 du 6 juillet 2023 ; publication au Journal officiel le 21 juillet 2023, notamment section 7.

Référentiel de protection des données dans ces dispositifs, notamment pour les finalités et la conservation. Mobilisé au chapitre 4 ; ne constitue pas le régime complet de toute enquête interne.

[Consulter la délibération et son annexe](#)

^[7] CNIL - Les questions-réponses sur l'utilisation d'un système d'IA générative

Premières précisions annoncées le 18 juillet 2024 ; page consultée le 9 septembre 2026.

Besoins, usages, déploiement, responsabilités et gouvernance, notamment question 6. Mobilisé au chapitre 6. La recommandation institutionnelle est distinguée d'une obligation identique applicable à tous les usages.

[Consulter les questions-réponses](#)

^[8] Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle - AI Act

13 juin 2024 ; version consolidée du 27 juillet 2026 consultée sur EUR-Lex.

Notamment articles 3, 4, 5, 6, 14, 50, 111 et 113 et annexe III, point 4. Mobilisé au chapitre 6 pour les finalités, les rôles et les régimes à distinguer. Les actes publiés au Journal officiel font foi.

[Consulter le texte consolidé](#)

^[9] Commission européenne - Timeline for the Implementation of the EU AI Act

AI Act Service Desk ; calendrier consulté le 9 septembre 2026.

Repère institutionnel sur les échéances, intégrant les modifications du Digital Omnibus on AI. Mobilisé au chapitre 6 pour distinguer transparence, haut risque et transitions. Il accompagne la lecture des textes, sans la remplacer.

[Consulter le calendrier officiel](#)

^[10] NIST - Artificial Intelligence Risk Management Framework (AI RMF 1.0)

NIST AI 100-1, janvier 2023.

Cadre volontaire de gouvernance, cartographie, mesure et gestion des risques. Mobilisé au chapitre 7 pour la logique d'évaluation contextualisée. La méthode de comparaison proposée dans le livre est une application éditoriale, pas un résultat de certification.

[Consulter le cadre AI RMF](#)

^[11] CNIL - Ce qu'il faut savoir sur l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)

Page institutionnelle consultée le 9 septembre 2026.

Conditions et objet de l'AIPD pour les traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé. Mobilisée au chapitre 6. L'analyse à conduire dépend des caractéristiques du traitement concerné.

[Consulter les repères AIPD](#)

Une publication LucenOne

Vous pouvez partager ce livre dans son intégralité en conservant son attribution et ses mentions. Sa présentation doit respecter son sens et ne pas suggérer une approbation de LucenOne qui n'a pas été donnée.

[lucen.one](#)